



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le 29/06/2026

ID : 087-218717809-20260624-2026044-DE

2026-044

**Nombre
de Conseillers :**

**en exercice -23-
présents 18
votants 23**

L'an **DEUX MILLE VINGT SIX**

Le 24 JUIN 2026

le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-PRIEST-TAURION**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Béatrice LE GUEN, maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 18 juin 2026

PRÉSENTS : Mme LE GUEN, Maire ; Mme BESSE, M. FOURNIER, Mme FOUCAUD, M. CHEVALIER, Mme CHAPUT, M. PREUILH, Adjoints ; M. LACOUR, M. LACOUCHIE M. POUmeroULY, M. DUJARDIN, M. BERGERON, Mme ANDRAUD, M. BERTOLLE, Mme LACOMBE, M. DARNÉ, Mme MAY, M. COIFFARD

ABSENTS : Mme PAGLIONE-BISMUTH, Mme LAURENT, Mme DA SILVA, Mme BRUNET-CARPE, M. ANDRIEUX

Pouvoirs : Mme PAGLIONE-BISMUTH donne pouvoir à M. PREUILH, Mme LAURENT donne pouvoir à Mme BESSE, Mme DA SILVA donne pourvoir à M. BERGERON, Mme BRUNET CARPE donne pouvoir à Mme LACOMBE, M. ANDRIEUX donne pouvoir à Mme MAY

Madame Aurélie LACOMBE a été élue secrétaire de séance.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2125-1 et suivants, L2212-1 et suivants,

Vu le code de la propriété des personnes publiques,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le code du commerce,

Vu la délibération du 24 septembre 2025, relative à la fixation de la redevance d'occupation du domaine public,

Considérant que toute occupation ou utilisation du domaine public est soumise à la délivrance d'une autorisation temporaire d'occupation,

Considérant que toute occupation ou utilisation du domaine public donnent lieu au paiement d'une redevance,

Considérant que la commune est régulièrement sollicitée par des commerces ambulants,

Considérant qu'il convient de compléter et de fixer les redevances d'occupation du domaine public.

Madame le Maire propose de fixer les redevances d'occupation du domaine public comme suit :

SUITE DE LA DÉLIBÉRATION 2026-044 REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

ACTIVITE	TARIFS
Vente au déballage, camion de bricolage, outillage	20€/jour
Foodtruck, camion pizza...	15€/jour
Légumes et fruits, produits frais....	5€/jour
Boissons, conserves, restauration rapide (sans camion) autres produits locaux....	5€/jour
Objets d'artisanat, création, fleurs...	5€/jour
Si accès électricité	2€/jour
Si accès eau	2€/jour

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** les tarifs de la redevance d'occupation du domaine public tel qu'indiqués ci-dessus.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme
Le Maire,
Béatrice LE GUEN*



Béatrice LE GUEN
Madame le Maire
25 juin 2026